



Conditions générales d'assurance Secure Health

Assurance voyage Schengen, édition 12.2025



APERÇU DES COUVERTURES

COMPOSANTE D'ASSURANCE	QUAND S'APPLIQUE-T-ELLE	SOMME ASSURÉE MAXIMALE
Frais de guérison à l'étranger (Assurance dommages))	<i>Vous devez prendre en charge les traitement médical ou dentaire d'urgence pendant votre voyage.</i> Prestation maximale pour les soins dentaires – CHF 1'000.–	selon la police d'assurance
Assistance médicale d'urgence (Assurance dommages)	<i>Suite à une urgence médicale survenue pendant votre voyage, un transport est nécessaire.</i> Prestation maximale pour les frais de recherche et de sauvetage – CHF 10'000.–	illimité
Prestations de services pendant votre voyage	<i>Vous avez besoin d'une assistance téléphonique pendant votre voyage</i>	pas de prise en charge des coûts

Les informations ci-dessus ne sont qu'une brève description de la couverture offerte par *votre contrat d'assurance*. Des conditions et des exclusions s'appliquent à toutes les composantes d'assurance. Veuillez lire attentivement *votre contrat d'assurance* pour en connaître tous les détails. Les définitions des termes figurant dans la section «Définitions» des conditions générales d'assurance s'appliquent également au présent aperçu des couvertures.

Avis importants :

- **Durée assurée du voyage** : une durée maximale de 90 jours est possible.
- **Limites des prestations** : sauf indication contraire, les limites indiquées ci-dessus s'appliquent par personne.

Pour le service client:

Téléphone: +41 44 283 32 22 (8:00 - 18:00 CET, lun - ven)

E-mail: info.ch@allianz.com

Site web: www.allianz-travel.ch

Pour l'assistance d'urgence pendant votre voyage:

Téléphone : +41 44 202 00 00

E-mail: medical@ac24.ch

Pour signaler un sinistre / administrer la police d'assurance:

Site web: www.allianz-protection.com

SOMMAIRE

APERÇU DES COUVERTURES	1
SOMMAIRE	2
CONDITIONS GÉNÉRALES D'ASSURANCES (CGA).....	3
CONCERNANT L'ASSUREUR.....	3
SUR QUOI PORTE CE CONTRAT D'ASSURANCE.....	3
DROIT DE RÉVOCATION.....	3
DEFINITIONS.....	4
DÉBUT ET FIN DE VOTRE COUVERTURE.....	7
DESCRIPTION DES COMPOSANTES D'ASSURANCE.....	8
A. FRAIS DE GUÉRISON À L'ÉTRANGER.....	8
B. ASSISTANCE MÉDICAL D'URGENCE.....	9
C. PRESTATIONS DE SERVICES PENDANT VOTRE VOYAGE.....	11
EXCLUSIONS GÉNÉRALES.....	11
REMARQUES EN CAS DE SINISTRE & DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	12
OBLIGATIONS EN CAS DE SINISTRE.....	12
DÉCLARATION DE SINISTRE ET DOCUMENTS À REMETTRE.....	12
DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	12

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ASSURANCES (CGA)

CONCERNANT L'ASSUREUR

L'assureur est AWP P&C S.A., Saint-Ouen (Paris), succursale de Wallisellen (Suisse), dont le siège est établi à Richtiplatz 1, 8304 Wallisellen.

CONCERNANT LE PRÉSENT CONTRAT D'ASSURANCE SECURE HEALTH

Une assurance voyage valable dans l'*espace Schengen* est l'une des conditions requises pour obtenir un visa Schengen, sous réserve de validation par les autorités consulaires compétentes. Le présent *contrat d'assurance* est *notre* contrat avec *vous* qui offre une couverture d'assurance pour un *voyage* spécifique dans l'*espace Schengen* au départ d'un pays situé en dehors de l'*espace Schengen*.

Vous trouverez ci-après les Conditions générales d'assurance (CGA) de *votre contrat d'assurance*. Veuillez les lire attentivement. *Nous* nous sommes efforcés de les rendre compréhensibles, tout en décrivant clairement les conditions régissant *votre* couverture d'assurance. Si *vous* avez des questions de quelque nature que ce soit, *nous* sommes à *votre* disposition pendant *nos* horaires d'ouverture, que *vous* trouverez dans l'aperçu de votre couverture. N'hésitez pas à consulter notre site Internet ou à *nous* appeler aux numéros indiqués dans l'aperçu des couvertures. Si *vos* projets de *voyage* changent, veuillez-*nous* en informer afin que *nous* adaptions *votre contrat d'assurance* en conséquence.

Ce *contrat d'assurance* a été établi sur la base des informations que *vous* avez fournies lors de la souscription. *Nous* allouerons les prestations d'assurance décrites dans ces CGA si *vous* réglez la prime et respectez toutes les dispositions de ces CGA. *Vous* constaterez en outre que certains mots apparaissent en italique. Ces derniers sont définis dans la section «Définitions». Les mots entre « » font référence aux noms des documents et des composantes d'assurance figurant dans les présentes CGA.

Si, dans le texte ci-après, seul le genre masculin est employé pour les dénominations de personnes – dans le but de faciliter la lecture –, celui-ci sous-entend néanmoins toujours les personnes de sexe féminin ou autre.

SUR QUOI PORTE CE CONTRAT D'ASSURANCE

Ce *contrat d'assurance voyage* ne couvre que les situations, événements et sinistres spécifiques, soudains et inattendus, décrits dans ces CGA, et uniquement dans les conditions décrites.

Votre contrat d'assurance comporte trois parties:

1. Police d'assurance
2. Conditions générales d'assurance (CGA), y compris aperçu des couvertures
3. Certificate d'assurance pour une demande de visa Schengen

REMARQUE:

Tous les dommages ne sont pas couverts, même s'ils surviennent de manière soudaine et inattendue et que *vous* n'exercez aucune influence sur eux. Seuls les dommages qui répondent aux conditions des présentes CGA sont couverts. Veuillez consulter les exclusions applicables à toutes les composantes d'assurance dans le cadre de *votre contrat d'assurance* dans la section «Exclusions générales».

DROIT DE RÉVOCATION

Vous pouvez révoquer ce *contrat d'assurance* dans un délai de 14 jours sans avoir à en indiquer les raisons et recevoir un remboursement intégral. Veuillez noter qu'un remboursement de prime n'est possible que si la durée du *contrat d'assurance* dépasse 30 jours et qu'aucune demande d'indemnisation n'a été initiée dans le cadre de ce contrat. Passé ce délai de 14 jours, *votre* prime n'est plus remboursable.

DEFINITIONS

Cette section contient des définitions des mots apparaissant en italique dans ces CGA.

TERMES	DEFINITIONS
<i>Accompagnement médical</i>	Spécialiste mandaté par <i>notre</i> centrale d'appels d'urgence pour accompagner une personne malade ou <i>blessée</i> pendant son transport. Une personne chargée de l' <i>accompagnement médical</i> est formée pour la prise en charge médicale d'une personne devant être transportée. Il ne peut s'agir ni d'un ami, ni d'une <i>personne participant au voyage</i> , ni d'un <i>membre de votre famille</i> .
<i>Acte de guerre</i>	Tout acte lié à une <i>guerre</i> , survenant au cours d'une <i>guerre</i> ou la déclenchant directement.
<i>Acte de terrorisme</i>	Un acte, incluant mais ne se limitant pas à l'usage de la force ou de la violence, de toute personne ou groupe(s) de personnes, agissant seul ou au nom ou en relation avec toute(s) organisation(s), qui constitue un <i>acte de terrorisme</i> tel que reconnu par les autorités gouvernementales ou par les lois de <i>votre</i> pays de résidence, et qui est commis à des fins politiques, religieuses, ethniques, idéologiques ou similaires, incluant mais ne se limitant pas à l'intention d'influencer tout gouvernement et/ou de faire peur au public, ou à toute partie du public. Il n'inclut pas les troubles civils généraux ou l'agitation, les protestations, les émeutes, les <i>dangers politiques</i> ou les <i>actes de guerre</i> .
<i>Acte illicite</i>	Acte qui enfreint le droit à l'endroit où il est commis.
<i>Blessure</i>	Blessure corporelle physique autre que causée par une maladie.
<i>Catastrophe naturelle</i>	Un événement météorologique ou géologique extrême qui cause des dommages matériels, perturbe les transports essentiels ou les services publics, ou met en danger des personnes. Cet événement doit présenter une intensité significative et avoir un impact catastrophique. Sont notamment inclus, sans limitation: les tremblements de terre, incendies, inondations, ouragans, avalanches, glissements de terrain, sécheresses ou éruptions volcaniques. Les phénomènes météorologiques ordinaires et habituels ne sont pas considérés comme des <i>catastrophes naturelles</i> .
<i>Chien d'assistance</i>	Tous les chiens qui sont entraînés individuellement pour accomplir des tâches ou des actes en faveur d'une personne en situation de handicap, y compris les handicaps physiques, sensoriels, psychiques ou mentaux. Exemples de tâches ou d'activités sans s'y limiter: guider les personnes aveugles, avertir les personnes sourdes-muettes et tirer un fauteuil roulant. D'autres espèces animales, sauvages ou domestiques, formées ou non, ne sont pas considérées comme des <i>chiens d'assistance</i> . L'effet défensif de la présence d'un animal et la procuration d'un soutien émotionnel, de bien-être, de confort ou de compagnie ne sont pas considérés comme des tâches ou des actes au sens de cette définition.
<i>Colocataires</i>	Personne avec laquelle <i>vous</i> vivez actuellement et qui est âgée d'au moins 18 ans.
<i>Compétition sportive amateur</i>	Une compétition sportive à laquelle les participants prennent part à titre récréatif, pour le plaisir, la forme physique ou comme passe-temps, sans recevoir de rémunération ou de paiement financier (à l'exception des éventuels prix en espèces).
<i>Compétition sportive professionnelle</i>	Une compétition sportive à laquelle les participants prennent part à un niveau professionnel ou semi-professionnel, dans le cadre d'un contrat avec un club ou une organisation sportive, et pour laquelle ils reçoivent un paiement ou une rémunération financière.
<i>Contrat d'assurance</i>	Couverture d'assurance voyage souscrite. Le <i>contrat d'assurance</i> englobe la police d'assurance, les conditions générales d'assurance (CGA), y compris l'aperçu des couvertures.
<i>Coûts raisonnables</i>	Montant normalement facturé pour une prestation donnée dans une zone géographique spécifique. Les coûts doivent tenir compte de la disponibilité et de la complexité de la prestation, de la disponibilité des pièces/matériaux/accessoires/équipements nécessaires et de la disponibilité de prestataires de services dûment formés et agréés.
<i>Danger politique</i>	Un ou plusieurs des éléments suivants: • tout événement, toute résistance organisée ou toute action visant ou impliquant l'intention de renverser, de supplanter ou de changer, en dehors des procédures légales normales, le chef d'État en place, un responsable élu ou nommé, un gouvernement ou un groupe politique ou dirigeant organisé; • nationalisation;

TERMES	DEFINITIONS
	• saisie; • expropriation; • séquestration; • réquisition; • révolution; • émeutes; • rébellion; • désordres; • prise de pouvoir militaire et autre.
<i>Date de début du voyage</i>	La date initialement choisie par <i>vous</i> pour le début du <i>voyage</i> , selon <i>votre</i> itinéraire.
<i>Date de retour</i>	La date de fin du <i>voyage</i> que <i>vous</i> avez choisie initialement, selon <i>votre</i> itinéraire.
<i>Destination</i>	Un lieu situé dans l' <i>espace Schengen</i> figurant sur <i>votre</i> itinéraire initial, vers lequel <i>vous</i> êtes censé voyager et où <i>vous</i> êtes censé passer au moins une nuit pendant <i>votre</i> voyage.
<i>Domicile principal</i>	<i>Votre</i> adresse de domicile fixe à des fins juridiques et fiscales située en dehors de l' <i>espace Schengen</i> .
<i>Entreprise de transport</i>	Entreprise autorisée pour le transport de personnes d'une ville à l'autre dans un cadre commercial moyennant paiement, par voie terrestre, aérienne ou maritime. Ne sont pas concernés: 1. les sociétés de location de véhicules; 2. les entreprises de transport personnelles ou non commerciales; 3. transport charter, à l'exception d'un transport de groupe affrété par <i>votre</i> tour-opérateur; ou 4. <i>transports publics</i>.
<i>Épidémie</i>	Maladie contagieuse désignée ou reconnue comme <i>épidémie</i> par un représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou par une autorité gouvernementale officielle.
<i>Espace Schengen</i>	Zone en Europe sans contrôles systématiques aux frontières intérieures des États appliquant intégralement l'accord de Schengen, où s'applique une procédure générale de demande de visa pour l'ensemble de la zone. La liste la plus récente des pays membres de l'<i>espace Schengen</i> est disponible ici: https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/eu-countries_fr.
<i>Événements assurés</i>	Situations ou événements spécifiquement cités pour lesquels <i>vous</i> êtes assuré dans le cadre de ce <i>contrat d'assurance</i>
<i>Gravement malade ou blessé</i>	Une condition médicale qui, si elle n'est pas traitée rapidement et de manière adéquate, présente des risques importants pour la santé nécessitant des soins médicaux intensifs et pouvant entraîner des conséquences potentiellement mortelles ou mener à une invalidité à long terme ou permanente, selon l'évaluation d'un <i>médecin</i> .
<i>Guerre</i>	Un état ou une période de conflit armé hostile, de guerre civile ou d'action militaire ou paramilitaire entre deux ou plusieurs des acteurs suivants : une nation, un État, un gouvernement, un territoire ou un groupe politique ou dirigeant organisé. Cela inclut tout acte ou événement directement lié à un tel conflit ou à une telle action, ou qui déclenche directement un tel conflit ou une telle action. Cette définition s'applique indépendamment du fait que la <i>guerre</i> ait été officiellement ou formellement déclarée.
<i>Hôpital</i>	Établissement de soins aigus dont la tâche principale est de diagnostiquer et de traiter les personnes malades et <i>blessées</i> sous surveillance <i>médicale</i>. Celui-ci doit: 1. fournir principalement des prestations diagnostiques stationnaires et thérapeutiques; 2. avoir des services médicaux bien établis et une unité de grosse chirurgie; et 3. disposer des autorisations nécessaires.
<i>Médecin</i>	Une personne légalement autorisée à exercer la profession de <i>médecin</i> ou de dentiste et qui dispose, si nécessaire, d'une licence. Il ne peut s'agir ni de <i>vous</i> , ni d'une <i>personne participant au voyage</i> , d'un <i>membre de votre famille</i> , d'un <i>membre de la famille</i> d'une <i>personne participant au voyage</i> , de la personne malade ou <i>blessée</i> ou d'un membre de sa famille.
<i>Médicalement nécessaire</i>	Traitement nécessaire dans le cadre de <i>votre</i> maladie ou <i>blessure</i> ou de <i>vos</i> troubles de santé selon <i>vos</i> symptômes, afin d'éviter d'autres dommages physiques, et pouvant être

TERMES	DEFINITIONS
	administré en toute sécurité. Ce traitement doit correspondre aux normes de la pratique médicale éprouvée et ne sert ni <i>votre</i> confort ni celui du prestataire.
Membre de la famille	<i>Votre/vos</i> 1. conjoint (en raison d'un mariage, d'un partenariat enregistré ou d'un partenariat); 2. <i>colocataires</i>; 3. parents et beaux-parents; 4. enfants, enfants de votre conjoint, enfants recueillis, enfants adoptifs ou enfants pour lesquels une <i>procédure d'adoption</i> est actuellement en cours; 5. frères et sœurs; 6. grands-parents et petits-enfants; 7. parents suivants de <i>votre</i> conjoint: mère, père, fils, fille, frère, sœur et grands-parents; 8. tantes, oncles, nièces et neveux; 9. tuteur en vertu de la loi et personnes sous tutelle; et 10. au pair rémunéré, en résidence.
Nous, notre/nos	L'assureur est AWP P&C S.A., Saint-Ouen (Paris), succursale de Wallisellen (Suisse), dont le siège est établi à Richtiplatz 1, 8304 Wallisellen.
Pandémie	<i>Épidémie</i> désignée ou reconnue comme <i>pandémie</i> par un représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou par une autorité gouvernementale officielle.
Personne à charge	<i>Votre membre de famille</i> ou un proche parent nécessitant une surveillance et des soins à plein temps de <i>votre</i> part.
Personnes participant au voyage	Personne ou <i>chien d'assistance</i> qui voyage avec <i>vous</i> dans le cadre de <i>votre voyage</i> , également en tant qu'accompagnateur. Un guide de groupe ou de voyage n'est pas considéré comme une <i>personne participant au voyage</i> , à moins que <i>vous</i> ne partagiez la même chambre que le guide de groupe ou de voyage.
Remboursement	L'argent, l'avoir ou le bon d'achat pour un futur <i>voyage</i> que <i>vous</i> devez obtenir à juste titre d'une <i>entreprise de transport</i> ou tous les avoirs, restitutions ou remboursements de frais auxquels <i>vous</i> avez droit à l'égard de <i>votre</i> employeur, d'une autre compagnie d'assurance, d'un émetteur de carte de crédit ou d'une autre personne morale.
Sports et activités à haut risque	Toute activité qui comprend ou vise à inclure: • La course ou l'entraînement à la course avec tout véhicule, aéronef ou embarcation, motorisé ou non, ou la conduite sur des circuits de course ou d'entraînement; • Toute tentative de défi, d'établissement ou de dépassement de record de force, d'endurance, de vitesse, de distance, de profondeur ou de hauteur; • L'utilisation de rampes, half-pipes, sauts, rails, modules ou descentes. Cela n'inclut pas les activités pratiquées dans des zones spécialisées, parcs ou stations conçus et autorisés pour ces usages; • Le surf sur des vagues de plus de 6 mètres, selon les mesures d'un service professionnel de surveillance du surf, ou avec assistance d'un équipement de remorquage; • Le rafting/kayak sur des rapides de classe supérieure à IV ou le canoë sur des rapides de classe supérieure à III; • Les sports aériens ou activités impliquant tout type de vol plané ou de chute libre, avec ou sans équipement ou véhicule de soutien; • Toute activité au-dessus de 4 500 mètres d'altitude, sauf en tant que passager d'un vol commercial; • L'interaction avec des animaux volontairement provoqués, agressés ou harcelés; • Les combats, affrontements ou sports impliquant des collisions physiques intentionnelles; • L'escalade libre, slackline, highline ou toute activité utilisant harnais, cordes, systèmes d'assurage, crampons ou piolets, sauf dans le cadre d'activités encadrées sur des surfaces artificielles conçues pour un usage récréatif; • Toute exploration de grottes, sauf visites encadrées ouvertes au public dans des zones accessibles à pied sans équipement de sécurité; • L'apnée avec descente au-delà de 10 mètres de profondeur; • La plongée sous-marine sans divemaster ou instructeur certifié, ou impliquant des plongées techniques ou avec paliers de décompression;

TERMES	DEFINITIONS
	- La plongée sous-marine au-delà de 40 mètres de profondeur, ou dépassant les limites fixées par PADI (ou organisation équivalente) selon <i>votre</i> certification et <i>votre</i> situation personnelle; - Le ski, snowboard ou vélo de montagne dans des zones accessibles par hélicoptère ou, dans une station ou un parc spécialisé, en dehors des pistes balisées ou zones désignées; - La non-utilisation de tout équipement de sécurité requis ou recommandé pendant l'activité; - La pratique de l'activité dans une zone où celle-ci est interdite; - La réalisation d'une activité à haut risque de blessure devant un public ou sur les réseaux sociaux.
Tiers	Une personne physique ou morale autre que <i>vous</i> , <i>votre membre de famille</i> ou une <i>personne participant au voyage</i> .
Transports publics	Moyens de transport locaux, régionaux ou autres moyens de déplacement urbains (tels que trains, bus urbains, tramways, métros, ferrys, taxis, location de véhicules avec chauffeur ou autres moyens de transport de ce type) qui <i>vous</i> transportent ou transportent une <i>personne participant au voyage</i> , moyennant paiement, dans un rayon de moins de 150 km.
Troubles intérieurs	Protestations publiques, grèves, émeutes, manifestations, rassemblements illégaux ou exactions dans une communauté, une région ou un pays, impliquant des actes de violence, la destruction de biens publics ou privés, l'anarchie, la désobéissance ou l'entrave à la liberté d'accès ou de circulation dans des lieux publics par des rassemblements de deux personnes ou plus. Ce terme n'englobe pas les incidents qui atteignent le niveau d'un <i>danger politique</i> , d'un <i>acte de terrorisme</i> , d'une <i>guerre</i> ou d'un <i>acte de guerre</i> , ou qui y sont liés.
Troubles de santé existants	<i>Blessures</i> et maladies qui existaient déjà avant la souscription de l'assurance, la réservation du <i>voyage</i> ou le début du <i>voyage</i> , ainsi que leurs séquelles, complications, leur aggravation ou rechute, qu'elles aient été connues ou non de la personne. Les maladies chroniques ne sont pas considérées comme des <i>troubles de santé existants</i> si aucune complication, aggravation ou rechute n'est survenue au cours des 120 jours avant la souscription de l'assurance, la réservation du <i>voyage</i> ou le début du <i>voyage</i> .
Vandalisme	Tout acte illicite entraînant intentionnellement la détérioration ou la destruction d'un bien public ou privé. Cela n'inclut pas les dommages ou la destruction de biens matériels publics ou privés causés par des <i>actes de terrorisme</i> , de <i>guerre</i> , des <i>actes de guerre</i> , des <i>dangers politiques</i> ou des <i>troubles intérieurs</i> .
Vous, votre/vos	Une ou plusieurs personnes mentionnées en tant qu'assurées dans la police d'assurance.
Voyage	<i>Votre voyage</i> à l'intérieur de <i>l'espace Schengen</i> , qui commence à <i>votre date de début du voyage</i> prévue et se termine à <i>votre date de retour</i> prévue. Les déménagements ou les déplacements domicile-travail ne sont pas inclus.

DÉBUT ET FIN DE VOTRE COUVERTURE

Vous n'avez droit à des prestations d'assurance que si *nous* acceptons *votre* proposition d'assurance. Le début et la fin de la couverture de *votre contrat d'assurance* sont indiqués dans *votre* police d'assurance. Si une date provisoire est enregistrée dans la police d'assurance, la couverture d'assurance commence à la date d'entrée dans un pays de *l'espace Schengen* attestée officiellement.

Le *contrat d'assurance* prend effet le jour de la réception de *votre* souscription et du paiement intégral de la prime. La souscription et le paiement intégral de la prime doivent *nous* être parvenus au plus tard cinq jours après la date d'entrée dans un pays de *l'espace Schengen*.

La couverture est accordée uniquement pour les dommages survenus dans *l'espace Schengen* pendant la durée de validité de *votre contrat d'assurance*.

Toutes les composantes d'assurance prennent effet uniquement pendant *votre voyage*.

Votre contrat d'assurance prendra fin au plus tôt aux moments suivants:

1. à la fin de la couverture indiquée dans *votre* police d'assurance;
2. le jour où *votre contrat d'assurance* est résilié;
3. le jour où *votre voyage* prend fin;
4. le jour où *vous* arrivez dans un établissement médical pour la poursuite des soins médicaux, devez mettre fin à *votre voyage* pour des raisons médicales; ou
5. le 90e jour du *voyage*.

Cependant, si *vous* êtes en *voyage* et que *votre* retour est retardé au-delà de la fin de *votre contrat d'assurance* pour une raison couverte par les présentes CGA, *nous* prolongerons *votre* période de couverture jusqu'à la première des situations suivantes :

- a. *vous* atteignez votre *destination* finale, *votre* point d'origine ou *votre domicile principal*;
- b. *vous* refusez de poursuivre vers *votre* destination finale, *votre* point d'origine ou *votre domicile principal* une fois que *vous* êtes en mesure de le faire ;
- c. *vous* refusez un rapatriement médical après que *votre médecin* traitant et *nous-mêmes* avons confirmé que *vous* êtes médicalement apte à voyager ; ou
- d. *vous* arrivez dans un établissement médical dans *votre* pays de résidence pour recevoir des soins supplémentaires à la suite d'une évacuation ou d'un rapatriement médical.

Veuillez noter que ce *contrat d'assurance* s'applique à un *voyage* spécifique et ne peut pas être prolongé.

DESCRIPTION DES COMPOSANTES D'ASSURANCE

Dans cette section, *nous* décrivons les différents types de composantes d'assurance qui font partie de *votre contrat d'assurance*. *Nous* expliquons chaque composante d'assurance et les conditions particulières devant être remplies pour la couverture. **Veillez tenir compte des éventuelles exclusions.**

A. FRAIS DE GUÉRISON À L'ÉTRANGER

Si *vous* bénéficiez de soins médicaux d'urgence ou de soins dentaires dans le cadre d'un *événement assuré* au cours de *votre voyage* à l'étranger, *nous* vous *remboursions* les *coûts raisonnables* de ces soins, à *votre* charge ainsi que les frais de communication associés, jusqu'à concurrence de la somme d'assurance maximale des frais de guérison à l'étranger selon l'aperçu des couvertures (les soins dentaires sont soumis à la prestation maximale pour les soins dentaires mentionnée):

1. Si, soudainement et de manière inattendue, *vous* tombez malade au cours de *votre voyage*, si *vous* vous *blessez* soudainement et de manière inattendue au cours de *votre voyage* ou si des troubles de santé apparaissent soudainement et de manière inattendue au cours de *votre voyage*, dans une mesure laissant supposer l'apparition de sérieuses séquelles si *vous* ne bénéficiez pas d'un traitement avant la date de votre retour de voyage (y compris le diagnostic d'une maladie *épidémique* ou *pandémique*).
2. Si *vous* subissez une lésion dentaire, perdez un plombage ou *vous* cassez une dent et qu'elle nécessite un traitement pendant *votre voyage* à l'étranger.

Nous n'accordons pas de garanties de prise en charge des frais ni de prestations en espèces à l'avance. *Vous* restez le débiteur à l'égard des prestataires (médecin, hôpital, etc.).

Si *vous* accouchez de manière imprévue avant le début de la 37e semaine de grossesse pendant *votre voyage* à l'étranger, *votre* nouveau-né est admissible à la garantie «Frais de guérison à l'étranger», comme décrit ici, et partagera le plafond de garantie du parent ayant accouché, jusqu'à concurrence de la somme d'assurance maximale de la composante d'assurance «Frais de guérison à l'étranger» indiqué dans votre aperçu des couvertures.

Les conditions suivantes s'appliquent :

- a. Les soins doivent être *médicalement nécessaires* pour traiter une situation d'urgence ; et
- b. Les soins doivent être dispensés par un *médecin*, un dentiste, un *hôpital* ou tout autre prestataire autorisé à exercer la médecine ou la dentisterie.

En plus des exclusions énumérées dans la section «Exclusions générales» des présentes CGA, cette composante d'assurance ne prendra pas en charge:

- a. tout soin après la fin de *votre* couverture d'assurance;
- b. tout soin reçu après que *vous* :
 1. refusez un rapatriement médical après que *votre médecin* traitant et *nous-mêmes* avons confirmé que *vous* êtes médicalement apte à voyager;

2. arrivez dans un établissement médical dans *votre* pays de résidence pour des soins supplémentaires à la suite d'une évacuation ou d'un rapatriement médical;
- c. tout traitement ou prestation qui ne sont pas des soins d'urgence;
- d. les traitements ou prestations suivants:
 1. chirurgie ou traitement plastique facultatif;
 2. examens annuels ou de routine;
 3. soins de longue durée;
 4. traitements antiallergiques qui ne sont pas nécessaires pour traiter une réaction allergique mettant la vie en danger;
 5. examens ou soins en cas de perte/endommagement d'appareils auditifs, de dents, de lunettes et de lentilles de contact;
 6. physiothérapie, réadaptation ou soins palliatifs qui ne sont pas nécessaires pour vous stabiliser avant un transport; et
 7. les traitements expérimentaux.

B. ASSISTANCE MÉDICAL D'URGENCE

REMARQUE:

- Cherchez immédiatement une aide d'urgence sur place si *votre* urgence nécessite des mesures immédiates et si le pronostic vital est engagé.
- *Nous* ne sommes pas des prestataires de services d'urgence médicaux et ne pouvons pas être considérés comme tels, ni remplacer de tels prestataires.

Ni *nous*, ni *nos* affiliés ou agents ne sommes responsables des actes ou omissions de tout *tiers* fournissant des services à votre égard. *Nos* services peuvent être soumis à des autorisations des autorités locales compétentes ainsi qu'à des restrictions de voyage, légales ou réglementaires en vigueur.

Le montant maximal payable/remboursable au titre de cette couverture correspond à la somme d'assurance maximale indiquée dans *votre* aperçu des couvertures pour la composante d'assurance «Assistance médicale d'urgence», y compris tous les sous-plafonds applicables.

Si *vous* accouchez de manière imprévue avant le début de la 37^e semaine de grossesse pendant *votre voyage*, *votre* nouveau-né est admissible à la couverture «Assistance médicale d'urgence», comme décrit ici, et partagera le plafond de garantie du parent ayant accouché, jusqu'à concurrence de la somme d'assurance maximale de la composante d'assurance «Assistance médicale d'urgence» indiqué dans *votre* aperçu des couvertures.

Transport d'urgence (*vous* serez transporté jusqu'à l'établissement médical approprié le plus proche selon *votre* état de santé)

Si *vous* tombez *gravement malade* ou êtes *gravement blessé* (y compris le diagnostic d'une maladie *épidémique* ou *pandémique*) au cours de *votre voyage* à l'étranger, *nous* prenons en charge les frais de transport d'urgence sur place entre le lieu de l'événement initial et un *médecin* ou un établissement médical sur place. De plus si *nous* constatons que les établissements médicaux sur place ne sont pas en mesure d'assurer un traitement médical approprié:

1. *notre* centrale d'appels d'urgence consultera le *médecin* sur place concernant *votre* état de santé général;
2. *nous* trouverons l'*hôpital* ou tout autre établissement approprié et disponible le plus proche et organiserons et prendrons en charge *votre* transport jusqu'à cette structure; et
3. si *nous* organisons et prenons en charge un *accompagnement médical*, *nous* le faisons sur la base du constat de sa nécessité.

Les conditions suivantes s'appliquent lorsqu'il devient nécessaire de *vous* transporter vers un autre établissement médical, en raison de l'incapacité des établissements médicaux locaux à fournir des soins appropriés:

- a. *vous* devez ou une personne mandatée par vos soins doit *nous* informer et *nous* devons organiser l'ensemble du transport au préalable. Si *nous* n'avons pas approuvé et organisé le transport, *nous* ne supportons les coûts que jusqu'à concurrence du montant que *nous* aurions dépensé si *nous* avions repris l'organisation.
- b. un ou plusieurs prestataire(s) de transports d'urgence doit/doivent être prêt(s) et en mesure de *vous* transporter de *votre* endroit de séjour actuel vers l'*hôpital* ou l'établissement déterminé.

Rapatriement médical (*nous* vous ramenons à *votre domicile* après *votre* prise en charge d'urgence)

Si *vous* tombez *gravement malade* ou êtes *gravement blessé* (y compris le diagnostic d'une maladie *épidémique* ou *pandémique*) au cours de *votre voyage* à l'étranger et si *notre* centrale d'appels d'urgence confirme avec le *médecin* traitant que votre état de santé est assez stable pour pouvoir être transporté, *nous*:

1. organisons *votre* voyage de retour par le biais d'un service régulier d'un transporteur commercial non urgent et non spécialisé, dans la même classe de service que celle initialement réservée pour le trajet retour de *votre voyage*, sauf si une autre classe de

service ou un autre type de transporteur est *médicalement nécessaire*, déduction faite des *remboursements* disponibles pour les billets non utilisés. Le transport est effectué à destination de l'un des endroits suivants:

- a. *votre domicile principal*;
 - b. un lieu de *votre* choix dans *votre* pays de domicile; ou
 - c. un établissement médical proche de *votre domicile principal* ou d'un lieu de *votre* choix dans *votre pays de domicile*. Dans tous les cas, l'établissement médical doit être prêt et en mesure de *vous* accueillir comme patient et doit être approuvé par *notre* centrale d'appels d'urgence comme médicalement adéquat pour la poursuite de *votre* traitement.
2. *organisons* et prenons en charge un *accompagnement médical* si *notre* centrale d'appels d'urgence constate que cela est nécessaire.

Les conditions suivantes s'appliquent:

- a. un confort particulier doit être nécessaire pour votre transport (par exemple, si plus d'une place assise est *médicalement nécessaire* pour le transport).
- b. *vous* devez ou une personne mandatée par vos soins doit *nous* informer et *nous* devons organiser l'ensemble du transport au préalable. Si *nous* n'avons pas approuvé et organisé le transport, *nous* ne supportons les coûts que jusqu'à concurrence du montant que *nous* aurions dépensé si *nous* avions repris l'organisation.
- c. un ou plusieurs prestataire(s) de transports d'urgence doit/doivent être prêt(s) et en mesure de *vous* transporter de *votre* endroit de séjour actuel vers le lieu de destination choisi.

Rapatriement de proches (*nous* ramenons à leur domicile les mineurs et les *personnes à charge*)

En cas de décès durant *votre voyage* à l'étranger ou si le *médecin* traitant *vous* informe pendant *votre voyage* que vous serez hospitalisé plus de 24 heures, *nous* organisons et prenons en charge le transport vers l'un des lieux suivants des *personnes participant au voyage* si elles sont des mineurs ou des *personnes à charge*:

1. *votre domicile principal*; ou
2. un lieu de *votre* choix dans *votre* pays de domicile.

Si un *membre adulte de la famille* accompagne les *personnes participant au voyage*, qui sont des mineurs ou des *personnes à charge*, *nous* nous chargeons de l'organisation et supportons les coûts si *nous* l'estimons nécessaire.

Le transport est assuré par une *entreprise de transport* de la même classe de services que celle réservée à l'origine. Les *remboursements* effectués pour les moyens de transport inutilisés sont déduits du montant total de l'indemnisation.

Les conditions suivantes s'appliquent:

- a. cette prestation n'est accordée que pendant *votre* séjour à l'hôpital ou si vous décédez et qu'aucun *membre de la famille* ne voyage avec *vous*, lequel serait en mesure de s'occuper des mineurs ou des *personnes à charge*;
- b. *vous* devez ou une personne mandatée par vos soins doit *nous* informer et *nous* devons organiser l'ensemble du transport au préalable. Si *nous* n'avons pas approuvé et organisé le transport, *nous* ne supportons les coûts que jusqu'à concurrence du montant que *nous* aurions dépensé si *nous* avions repris l'organisation.

Rapatriement en cas de décès (*nous* ramenons *votre* dépouille à votre domicile)

En cas de *votre* décès pendant *votre voyage*, *nous* organisons et prenons en charge l'ensemble du matériel et des services appropriés et nécessaires au rapatriement de *votre* dépouille de l'étranger vers l'un des lieux suivants:

1. une entreprise de pompes funèbres proche de *votre domicile principal*; ou
2. une entreprise de pompes funèbres dans *votre* pays de domicile

La condition suivante s'applique:

- a. Nous devons être avisés par une personne légalement autorisée à représenter *votre* succession et *nous* devons organiser l'ensemble du rapatriement au préalable. si *nous* n'avons pas approuvé et organisé le rapatriement, *nous* ne supportons les coûts que jusqu'à concurrence du montant que *nous* aurions dépensé si *nous* nous étions chargés de l'arrangement.

Si un *membre de votre famille* décide d'organiser *votre* inhumation, *votre* enterrement ou *votre* incinération sur le lieu de *votre* décès, *nous* lui remboursons les frais nécessaires jusqu'à concurrence du montant que *nous* aurait coûté le rapatriement de *votre* dépouille jusqu'à une entreprise de pompes funèbres à proximité de *votre domicile principal*.

Nous vous aiderons également à obtenir et prendrons en charge les frais de transport pour qu'un *membre de votre famille* puisse se rendre sur le lieu de *votre* décès afin d'y effectuer les démarches nécessaires.

Frais de recherche et de sauvetage

Si *vous* êtes porté disparu pendant *votre voyage* à l'étranger ou devez être secouru d'une situation d'urgence physique, *nous* prenons en charge les frais de recherche et de sauvetage d'une équipe de sauvetage professionnelle. Cela n'inclut pas les frais de traitement médical ni les frais de transport d'urgence depuis le lieu des opérations de sauvetage vers un établissement médical.

C. PRESTATIONS DE SERVICES PENDANT VOTRE VOYAGE

Si *vous* avez besoin de prestations de services pendant *votre voyage*, *nous* sommes là pour *vous* tous les jours, 24 heures sur 24. Nous sommes présents dans le monde entier et *notre* personnel est multilingue. *Nous* sommes à votre écoute au:

Téléphone: +41 44 202 00 00
E-mail: medical@ac24.ch

Communication d'hôpitaux à l'étranger

Si *vous* avez besoin, durant *votre voyage*, de *soins dispensés* par un établissement médical, *nous* pouvons *vous* en communiquer un. En cas de problèmes de compréhension, *nous* proposons un service de traduction.

EXCLUSIONS GÉNÉRALES

Cette partie décrit les exclusions générales de toutes les composantes d'assurance dans le cadre de *votre contrat d'assurance*. Une exclusion est un événement non couvert par ce *contrat d'assurance*, pour lequel aucun paiement ni aucun service n'est alloué.

Ce *contrat d'assurance* n'offre aucune couverture pour les pertes que *vous* subissez pendant *votre voyage* et qui sont directement ou indirectement imputables à un événement ou à une circonstance pour lequel le gouvernement *de votre pays* d'origine ou de *votre destination* a émis un avertissement ou une recommandation avant *votre date de début du voyage*.

Ce *contrat d'assurance* ne couvre pas les dommages qui résultent directement ou indirectement de l'un des points suivants, sauf si la couverture de ces dommages est expressément et explicitement mentionnée et couverte dans l'une des composantes d'assurance contenues dans les présentes CGA:

1. tous les dommages, situations ou événements qui étaient connus, prévisibles, intentionnels ou envisageables lors de la souscription de *votre contrat d'assurance*;
2. les *troubles de santé existants*;
3. si *vous vous blessez* intentionnellement ou tentez de *vous suicider*;
4. une grossesse ordinaire ou un accouchement sans complications;
5. les traitements de la fertilité ou l'interruption volontaire de grossesse;
6. *votre état d'ébriété* résultant de la consommation d'alcool ou de drogues, tel que défini par les lois applicables de la juridiction dans laquelle le sinistre survient; ou, lorsque l'état d'ébriété n'est pas défini, un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à 0,08%;
7. *votre consommation* d'une substance réglementée (telle que définie dans la juridiction où le sinistre survient) ou de médicaments sur ordonnance, sauf s'ils *vous* ont été prescrits par *votre médecin* et utilisés conformément à la prescription;
8. *votre consommation* d'un médicament en vente libre d'une manière qui n'est pas conforme aux directives du fabricant et à la dose recommandée;
9. les dommages causés intentionnellement;
10. l'utilisation ou une activité en tant que membre d'équipage (y compris en tant que stagiaire, apprenti ou étudiant) d'un avion, d'un véhicule commercial ou d'un bateau commercial;
11. participation ou entraînement à une *compétition sportive professionnelle ou semi-professionnelle*;
12. participation ou entraînement à toute *compétition sportive amateur* pendant *votre voyage*, à l'exception de la participation à des compétitions et tournois sportifs récréatifs informels organisés par des hôtels, des centres de villégiature ou des compagnies de croisière pour divertir leurs clients;
13. participation à des *sports et activités à haut risque*;
14. *acte illicite* qui conduit à une condamnation, sauf si *vous*, une *personne participant au voyage* ou un *membre de la famille* en êtes victimes;
15. *épidémie* ou *pandémie*;
16. *catastrophe naturelle*;
17. pollution de l'air, de l'eau ou toute autre pollution ou libération imminente de substances nocives, y compris pollution thermique, biologique et chimique ou contamination;
18. réaction nucléaire, irradiation ou contamination radioactive;
19. *guerre* ou *actes de guerre*;
20. service militaire;
21. *troubles intérieurs*;
22. *actes de terrorisme*;
23. *danger politique*;
24. la négligence grave *de votre part* ou de la part d'une *personne participant au voyage*; ou
25. exercice d'un travail manuel pendant *votre voyage* dans le cadre d'un emploi pour lequel *vous* avez été embauché.

Ce *contrat d'assurance* n'offre aucune couverture, ni aucune prestation d'assurance ou de service pour des activités qui violeraient le droit applicable ou les prescriptions en vigueur, des sanctions économiques/commerciales ou des embargos, quels qu'ils soient.

Ce *contrat d'assurance* n'offre aucune couverture, ni aucune prestation d'assurance ou de service si la fourniture d'une telle couverture, d'une telle prestation d'assurance ou d'un tel service violait le droit applicable ou les prescriptions en vigueur, des sanctions économiques/commerciales ou des embargos, quels qu'ils soient.

REMARQUE: *Vous n'avez pas droit au remboursement dans le cadre d'une composante d'assurance si vous avez l'intention de recevoir des soins de santé ou un traitement médical de quelque nature que ce soit pendant votre voyage.*

REMARQUES EN CAS DE SINISTRE & DISPOSITIONS GÉNÉRALES

OBLIGATIONS EN CAS DE SINISTRE

- i. *Vous* êtes tenu de faire tout ce qui est en *votre* mesure pour réduire le dommage et le clarifier.
 - ii. *Vous* êtes tenu d'accomplir intégralement vos obligations légales ou contractuelles de déclaration, d'information ou de bonne conduite (notamment, déclarer immédiatement l'événement assuré à l'adresse de contact indiquée à la fin des présentes CGA).
 - iii. Si le sinistre est survenu à la suite d'une maladie ou d'un accident, *vous* devez veiller à ce que les médecins traitants soient déliés du secret médical à notre égard.
 - iv. Si *vous* pouvez faire valoir des prestations que nous avons fournies également vis-à-vis de tiers, *vous* devez faire valoir ces prétentions et nous les céder.
- Si *vous* enfoncez vos obligations, nous pouvons refuser les prestations ou les réduire.

DÉCLARATION DE SINISTRE ET DOCUMENTS À REMETTRE

Veuillez signaler *votre* sinistre sur www.allianz-protection.com.

En cas de sinistre, les documents suivants doivent nous être remis:

Frais de guérison à l'étranger

- justificatif d'assurance ou copie de la police d'assurance;
- preuve d'entrée dans l'espace Schengen : passeport avec le cachet d'entrée sur le territoire, en son absence billets de voyage (billet de train, d'avion, de bus etc.);
- rapport médical avec diagnostic;
- factures de frais de traitement ou de médicaments.

Assistance médicale d'urgence

- justificatif d'assurance ou copie de la police d'assurance;
- preuve d'entrée dans l'espace Schengen : passeport avec le cachet d'entrée sur le territoire, en son absence billets de voyage (billet de train, d'avion, de bus etc.);
- documents ou certificats officiels justifiant la survenance du sinistre (p. ex. certificat médical détaillé avec diagnostic);
- reçus pour les dépenses / coûts supplémentaires imprévus.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Validité territoriale

L'assurance est valable dans l'espace Schengen.

Admissibilité à l'assurance

Sont admissibles à l'assurance les personnes ayant leur *domicile principal* en dehors de l'espace Schengen et qui n'ont pas dépassé l'âge de 81 ans.

Résiliation du *contrat d'assurance* en cas de refus d'entrée dans l'espace Schengen

Si le preneur d'assurance peut fournir la preuve écrite émanant des autorités (ambassade, police des étrangers, commune) que l'entrée dans un pays de l'espace Schengen n'a pas été accordée, la prime sera remboursée. Pour le remboursement de la prime, il faut nous soumettre la police d'assurance.

Calcul de la durée du voyage

Sauf en cas de *voyage* d'une journée, les dates de départ et de retour que *vous* avez indiquées au moment de la conclusion sont comptabilisées comme deux jours de voyage distincts dans *notre* calcul de la durée de *votre voyage*.

Assurance multiple et prétentions à l'égard de tiers

1. Si *vous* avez des droits découlant d'un autre *contrat d'assurance* (facultative ou obligatoire), nous fournissons nos prestations à titre subsidiaire, sous réserve d'une clause identique de l'autre *contrat d'assurance*. Dans un tel cas, les dispositions légales relatives à la double assurance s'appliquent. Les prestations sont limitées aux coûts qui dépassent ceux couverts par l'autre contrat d'assurance.
2. Si nous fournissons des prestations malgré des faits subsidiaires existants, elles sont considérées comme une avance et *vous* nous cédez les droits que *vous* pouvez faire valoir à l'égard de tiers (assurance facultative ou obligatoire) dans ces limites.
3. Si *vous* avez ou si un ayant droit a été indemnisé par un tiers civilement responsable ou par son assureur, aucun *remboursement* n'est effectué en vertu de ce *contrat d'assurance*. Si nous avons été poursuivis en justice à la place du tiers responsable, *vous* devez ou l'ayant droit doit céder respectivement vos ou ses droits en responsabilité civile jusqu'à concurrence de l'indemnisation que nous avons reçue.

Responsabilité

Ni nous, ni nos sociétés affiliées ou agents ne sommes responsables de la disponibilité, de la quantité, de la qualité ou des résultats d'un traitement médical, ni du manquement d'une personne à fournir ou à utiliser des services médicaux.

Ni nous, ni nos sociétés affiliées ou agents ne sommes responsables des actes ou omissions de *tiers* qui vous fournissent des services.

Prescription

Les prétentions résultant du *contrat d'assurance* sont prescrites cinq ans après la survenance de l'événement qui fonde le droit à la prestation.

For et droit applicable

1. Les actions contre nous peuvent être intentées auprès du tribunal du siège de la société ou au domicile en Suisse du preneur d'assurance.
2. La loi fédérale suisse sur le *contrat d'assurance* (LCA) s'applique en complément des présentes dispositions.

Hiérarchie des normes

1. Les descriptions des différentes composantes d'assurance prévalent sur les dispositions générales.
2. En cas de différences entre les CGA en français, en italien, en anglaise et en allemand, la version allemande fait systématiquement foi dans le doute.

Adresse de contact

Allianz Partners
Richtiplatz 1
Case postale
8304 Wallisellen
info.ch@allianz.com